



CCN
en
DANGER



Nos
droits en
sursis !



JUILLET 2017

La CGT informe depuis plusieurs semaines de la décision de l'Ucanss de tenter d'imposer la « loi travail » dans les organismes de Sécu.

Si cette manœuvre venait à fonctionner, c'est tout simplement notre Convention Collective Nationale (CCN) qui serait supprimée !

Mais d'abord, c'est quoi la CCN ?

C'est un document de 28 pages, négocié entre les syndicats et la fédération nationale des organismes de Sécu (ancêtre de l'Ucanss), elle est appliquée depuis le 8 février 1957.

C'est la CCN qui fixe les droits des agents de la Sécurité Sociale, dont ceux de la Carsat Nord Picardie -il n'existe d'ailleurs aucune convention collective locale à la Carsat Nord Picardie, pure fantôme de la direction- par exemple, c'est en application de la CCN que les salariés bénéficient de jours de congés extra-légaux comme ceux pour « enfant malade », c'est elle qui organise la titularisation des agents, qui fixe les règles d'attribution des primes de fonction, les conditions de la mobilité interne, la classification, les salaires, etc ... tout ce qui forme non pas nos « acquis » mais bien nos « CONQUIS SOCIAUX » !

Mais alors, la CCN ne peut pas être supprimée ?

Malheureusement si ! En effet la « loi travail » de 2016 et celle que nous prépare le gouvernement macron organisent la destruction pure et simple de toutes les Conventions Collectives, notamment avec la fameuse « inversion de la hiérarchie des normes » tant réclamée par le patronat !



Pour la Sécu, l'Ucanss tente d'en passer par la « négociation » pour imposer un « accord de méthode » qui permettrait de détricoter entièrement la CCN et donc la vider de sa substance, elle définirait ensuite ce qui se négocierait au plan national et ce qui serait de l'autorité des directions locales ! Dans ce cas, notre accord RTT serait en danger !

Mais localement, on pourrait peut-être obtenir mieux ?

Impossible ! En effet, pour être valable, un accord local doit recevoir l'agrément de l'Ucanss mais également du ministère ; qui peut croire que l'employeur national et le ministère valideraient de nouveaux droits alors qu'ils s'entendent pour organiser la casse de notre CCN actuelle ?

Au contraire, localement, et de façon encore plus criante à la Carsat Nord Picardie, le rapport de force ne permettrait pas aux salarié-es d'obtenir de nouveaux droits, la sauvegarde à minima des conquis serait déjà très compliquée !

.../...

Donc il n'y a rien à faire contre ça ?

Oh que si ! La mobilisation de tous les salarié-es de la Carsat Nord Picardie, et au-delà, de tous les salariés des organismes de Sécu, sera nécessaire et la CGT met tout en œuvre pour l'organiser, la pétition contre la casse de notre CCN (disponible sur équipage) est déjà une première pierre à l'édifice, ça ne sera pas suffisant mais elle permet d'ouvrir le débat, entre tous les salariés, et une meilleure compréhension des enjeux !

Ensuite, dès le 12 septembre, la CGT appelle l'ensemble des salariés à se mettre en grève et à participer aux manifestations qui auront lieu partout sur le territoire ! Dans le cadre de cette mobilisation, la défense de la Sécurité Sociale est au cœur des revendications, soyons présents et nombreux dans la lutte !



Je veux en être mais comment faire pour participer, s'organiser ?

Rien de plus simple : il suffit de **contacter les militant-es CGT**, lors d'une permanence, directement par beep, par mail à cgtcarsatnp@gmail.com, sur facebook [Cgtcarsatnp](https://www.facebook.com/Cgtcarsatnp) ou par téléphone 240 62 96 (répondeur disponible).

Gardons toujours à l'esprit

Que **rien ne nous a été offert**, ce sont nos ainé-es qui se sont battu-es pour obtenir ces droits, qui sont aujourd'hui les nôtres et que **nous devons défendre !**

Que rien n'est jamais « acquis », le gouvernement, le patronat, nos directions, n'ont qu'un but : détruire tous nos conquies sociaux !



**NE LES LAISSONS PAS FAIRE !
MOBILISONS-NOUS !**

**Le 12 septembre
TOUS CONCERNES !
TOUS GREVISTES !**